

TROISIEME CONFERENCE REGIONALE ORGANISEE PAR KONRAD ADENAUER STIFTUNG A DAR ES SALAAM

Deuxième groupe de travail:

Rapport du workshop 2

Le Groupe 2 a travaillé sur le thème portant sur les stratégies pour la réduction de la corruption. La méthodologie adoptée a consisté en la discussion sur un cas de corruption dans chaque pays qui sont le Burundi, la RDC, le Rwanda, le Sud-Soudan et la Tanzanie. Les participants se sont intéressés à savoir comment ces cas ont été solutionnés. Y a-t-il eu contrôle parlementaire? Quels sont les mécanismes, à savoir les textes juridiques, le cadre institutionnel? Quel rapport existe entre l'exécutif et les institutions chargées de lutte contre la corruption. Y a-t-il des mécanismes régionaux et internationaux de lutte contre la corruption et quelle est l'implication de ces différents pays?

Quelques cas de corruption dans les différents pays

Au **Burundi**, on a relevé le cas de la vente de l'avion présidentiel. Cette affaire a été rendue publique grâce à la société civile et aux médias. Le Parlement avait créé une commission d'enquête qui avait produit un rapport établissant la responsabilité des autorités politiques jusqu'au sommet de l'Etat. Ce rapport avait fini par disparaître sans conduire aux poursuites judiciaires.

Au **Sud-Soudan**, on a analysé le cas du détournement de 8 millions de dollars américains. Cette affaire impliquait les ministres charges du secrétariat du gouvernement et des finances. Elle a été prise en charge par la commission anti-corruption qui n'a jamais fini l'enquête jusqu'à ce jour.

Au **Rwanda**, nous avons discuté sur l'affaire Kantengwa concernant un marché public de construction confié à trois soumissionnaires successifs pour le même travail sans que celui-ci soit terminé. La responsable de la *Rwanda Social Security Board* chargée de l'attribution de ce marché a été interpellée et est en détention préventive. L'enquête étant encore en cours.

En **Tanzanie**, nous avons discuté sur l'affaire Mbramba qui est un ancien ministre des finances, qui avait accordé des exonérations fiscales de 11 millions de dollars américains à des sociétés minières sans l'avis de l'Attorney General et le responsable des Régies financières, conformément à la loi. Un an après son départ du pouvoir, la commission de lutte contre la corruption avait déposé une plainte contre lui devant la haute cour. Arrêté, il a payé une caution pour la liberté provisoire. L'affaire est en cours.

En RDC, on a discuté sur l'affaire de 32 millions de dollars américains de la Société Nationale d'Electricité détournés. Une commission d'enquête parlementaire avait mis en cause le directeur du cabinet du Président de la République. Ce rapport n'a pas été suivi de poursuites judiciaires contre l'incriminé. Au contraire, il a été élevé à des hautes fonctions jusqu'à devenir Président de l'Assemblée Nationale.

Constats

On a constaté qu'il y a :

- des lois de lutte contre la corruption dans tous les cinq pays, mais ces lois sont dans la plupart lacunaires;
- des institutions chargées de lutte contre la corruption mais qui n'ont pas les moyens pour leur fonctionnement;
- au niveau sous-régional, tous les pays, hormis le Sud-Soudan, sont membres des organisations régionales qui disposent des mécanismes de lutte contre la corruption, notamment, on peut citer la *East African Community* (protocole de lutte contre la corruption et la Cour de justice de la Communauté Est-Africaine) pour le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, et la SADC (protocole de lutte contre la corruption) pour la RDC et la Tanzanie;
- au niveau régional, nous avons la convention de l'Union Africaine de lutte contre la corruption, ratifiée par la plupart de ces pays;
- au niveau international, nous avons la convention des Nations Unies de lutte contre la corruption ratifiée encore une fois par la plupart ces pays;

Malgré l'existence de ces instruments juridiques et leurs mécanismes, la lutte contre la corruption se bute à un défi qui est l'absence de volonté politique dans la plupart des pays.

Perspectives de solutions

Les participants ont proposé

- Adoption des lois relatives au libre accès à l'information publique dans des pays où elles n'existent pas encore;
- Exercice de pression par les organisations de la société civile notamment les médias sur les gouvernants;
- Introduction dans les programmes d'enseignement le cours sur la lutte contre la corruption;
- Institutionnaliser l'obligation de la transparence et la culture de la recevabilité;
- Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire.